

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

(article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sera présenté lors d'une séance extraordinaire devant être tenue le **mercredi 21 décembre 2022 à 19h30** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 12 décembre 2022.

Fanny Grosz

Greffière par intérim